

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet RDDC - CONVERTISSEUR	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-166056/A	Date 2015-06-25
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-166056	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-029-16452	
File No. - N° de dossier QCL-5-38050 (029)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-05	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Champoux, Nicolas	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl029
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2821 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: RDDC -R ET D DEFENSE CANADA-VALCARTIER DRDC- DEFENCE R & D CANADA-VALCARTI 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE BÂTISSE 53 QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée VOIR DOC	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-166056/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-166056

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-5-38050

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1029

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	9
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	13
6.12 CLAUSE DU GUIDE DES CCUA	13
ANNEXE A - BESOIN.....	14
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	15

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Sommaire

Titre

Convertisseur de tension et fréquence triphasé (entrée et sortie)

Contexte

RDDC – Centre de recherches de Valcartier a besoin de se doter d'un convertisseur de tension afin de mener des essais sur le terrain en Europe. Le convertisseur sera utilisé afin d'adapter les standards électriques européens à ceux nord-américains.

Besoin

Fournir et livrer à RDDC - Valcartier un (1) convertisseur de tension et fréquence triphasé (entrée et sortie) robuste avec contrôle DC pour la programmation de la tension et de la fréquence. Doit avoir un affichage RMS de la tension et fréquence.

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes :

- Puissance minimale de 20000 VA
- Entrée électrique: 230/400 (+/- 10%) VAC, 3 phases, plage de fréquence: 47-63 Hz
- Sortie électrique: 120 (+/- 3%) VAC, L-N 3 phases isolé, fréquence: 60 (+/- 3%) Hz
- L'appareil doit venir dans un cabinet robuste pour une utilisation dans une zone de chocs et vibrations (ex : avec amortisseurs).
- L'appareil doit avoir un affichage RMS de la tension et de la fréquence.
- Dimensions maximales de 1 m x 1 m x 1 m
- Poids maximal de 250 kg

Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus **au plus tard 60 jours suite à l'octroi du contrat.**

Autres informations

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées [2003](#) des dispositions relatives à l'intégrité, les soumissionnaires doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et tout autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section [4.21](#) du *Guide des approvisionnements* pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de

N° de l'invitation - Solicitation No.

W7701-166056/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W7701-166056

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-5-38050

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl029

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-24), Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins deux (2) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W7701-166056/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W7701-166056

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-5-38050

Id de l'acheteur - Buyer ID

qc1029

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission le devis technique, ou encore tout document officiel, relatif à l'équipement proposé, de sorte à démontrer que l'équipement proposé se conforme à **toutes les exigences techniques** mentionnées au tableau ci-dessous.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » sera jugée non recevable.

	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON
CO1	Puissance minimale de 20000 VA		
CO2	Entrée électrique: 230/400 (+/-10%) VAC, 3 phases, plage de fréquence: 47-63 Hz		
CO3	Sortie électrique: 120 (+/- 3%) VAC, L-N 3 phases isolées, fréquence: 60 (+/- 3%) Hz		
CO4	L'appareil doit venir dans un cabinet robuste pour une utilisation dans une zone de chocs et vibrations (ex : avec amortisseurs).		
CO5	L'appareil doit avoir un affichage RMS de la tension et de la fréquence.		
CO6	Dimensions maximales de 1 m x 1 m x 1 m		
CO7	Poids maximal de 250 kg		

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- (i) les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.

-
- (ii) Les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

 - (iii) Les soumissionnaires doivent proposer des prix DDP RDDC - Valcartier(incoterms 2000). Les soumissions seront évaluées sur une base DDP (incoterms 2000).

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir et livrer un (1) convertisseur de tension et fréquence triphasé (entrée et sortie), conformément au besoin décrit à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus **au plus tard 60 jours suite à l'octroi du contrat.**

6.4.2 Adresse de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus à:

Recherche et développement pour la Défense Canada – Centre de recherches de Valcartier
Bâtiment 53
2459, route de la Bravoure
Québec, Québec
G3J 1X5
Canada

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nicolas Champoux
Agent d'approvisionnement

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-166056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-166056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-5-38050

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcl029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des Approvisionnements
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

Téléphone: (418) 649-2821
Télécopieur: (418) 648-2209
Courriel: nicolas.champoux@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.5.4 Contact chez le ministère-client

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

Ministère-client : _____
Nom : _____
Tél. : _____
Fax : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire fermes précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiements unique

6.6.3 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) RDDC - Valcartier, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-166056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-166056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-5-38050

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcl029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

6.11 Contrat de défense

Clause du guide des CUA A9006C (2008-05-12), Contrat de défense

6.12 Clause du guide des CUA

G1005C (2008-05-12), Assurance

ANNEXE A

BESOIN

1. TITRE

Convertisseur de tension et fréquence triphasé (entrée et sortie)

2. CONTEXTE

RDDC – Centre de recherches de Valcartier a besoin de se doter d'un convertisseur de tension afin de mener des essais sur le terrain en Europe. Le convertisseur sera utilisé afin d'adapter les standards électriques européens à ceux nord-américains.

3. ACRONYMES

RDDC	Recherche et développement pour la Défense Canada
VA	Volt-Ampère
VAC	Volt alternative current
L-N	Ligne-neutre
RMS	Root mean square

4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

Aucun

5. BESOIN

5.1 Fournir et livrer à RDDC - Valcartier un (1) convertisseur de tension et fréquence triphasé (entrée et sortie) robuste avec contrôle DC pour la programmation de la tension et de la fréquence. Doit avoir un affichage RMS de la tension et fréquence.

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes :

- Puissance minimale de 20000 VA
- Entrée électrique: 230/400 (+/- 10%) VAC, 3 phases, plage de fréquence: 47-63 Hz
- Sortie électrique: 120 (+/- 3%) VAC, L-N 3 phases isolé, fréquence: 60 (+/- 3%) Hz
- L'appareil doit venir dans un cabinet robuste pour une utilisation dans une zone de chocs et vibrations (ex : avec amortisseurs).
- L'appareil doit avoir un affichage RMS de la tension et de la fréquence.
- Dimensions maximales de 1 m x 1 m x 1 m
- Poids maximal de 250 kg

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-166056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-166056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-5-38050

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcl029
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

1. Convertisseur de tension et fréquence triphasé (entrée et sortie)

Article	Description	Qte	Prix ferme	Devise
1	Convertisseur de tension et fréquence triphasé en conformité avec l'annexe A	1	_____ \$	
2	Droits de douane (si non inclus dans 1)		_____ \$	
3	Frais de transport et livraison (si non inclus dans 1)		_____ \$	
TOTAL			_____ \$*	

*rendu droits acquittés (DDP) RDDC - Valcartier, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.